

Orange inclut le mobile à sa VoIP. Mais...

Les utilisateurs de VoIP sont de plus en plus nombreux en France. Mais la téléphonie sur Internet n'est pas gratuite pour les appels, notamment vers les mobiles.

Orange change aujourd'hui la règle du jeu et annonce que les communications VoIP à destination des mobiles (en métropole) seront désormais intégrées à ses forfaits triple-play quel que soit l'opérateur. Traduction : les appels seront gratuits.

Mais pas illimités. Malheureusement, cette option est limitée à **30 minutes** par mois vers tous les mobiles en France métropolitaine. La filiale de France Télécom propose ensuite « *un tarif privilégié* » à 12 centimes TTC la minute (soit une réduction de 25% par rapport au tarif de l'offre de VoIP standard), avec un coût de mise en relation de 20 centimes TTC.

Par ailleurs, cette option sera facturée **7 euros par mois**, ce qui risque d'en refroidir un grand nombre. Même si cette option inclut également les appels illimités vers les fixes des DOM et d'Europe proche ainsi que vers les fixes et les mobiles d'Amérique du Nord.

Selon l'Arcep, le régulateur des télécoms, la part de la VoIP dans la téléphonie fixe a plus que doublé en un an (à fin 2006) à la fois en nombre d'abonnements (5,5 millions de clients) et en volume de trafic. Au troisième trimestre 2006, la téléphonie sur IP représente 14,6% du nombre total des abonnements à un service téléphonique et 18,6% du trafic total au départ des lignes fixes.